



Traité Baba Batra

Michna 1 - Chapitre 9

מִי שָׁמַת, וְהָיִיחַ בָּנִים וּבָנוֹת,
בְּזִמְנֵן שֶׁהִגְבִּסִין מְרַבִּין,
הַבָּנִים יִירָשׁוּ, וְהַבָּנוֹת יִזְוֹנוּ.
בְּזִמְנֵן שֶׁהִגְבִּסִין מִמַּעֲטִין,
הַבָּנוֹת יִזְוֹנוּ, וְהַבָּנִים יִשְׁאַלּוּ עַל הַפֶּתָחִים.
אֲדַמּוֹן אוֹמֵר:
בְּשִׁבִיל שְׁאֵנִי זָכַר הַפֶּסַדְתִּי?
אָמַר רַבֵּן גַּמְלִיאֵל:
רוֹאֶה אֲנִי אֶת דְּבָרֵי אֲדַמּוֹן.

Si un individu meurt et laisse des fils et des filles, lorsqu'il y a beaucoup de biens, les fils [en héritent] et les filles sont nourries [sur ses biens]. S'il y a peu de biens, les filles sont nourries [sur ses biens] et les fils peuvent aller mendier [leur pain] aux portes. Admon dit : « dois-je subir des préjudices parce que je suis un homme ? » Rabban Gamliel dit : « Je comprends les paroles d'Admon ».



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions